

Image not found or type unknown



Dépassement des 30 kilomètres autour de mon domicile et indiquer sur mon contrat de travail

Par **LilieEthan57**, le 27/04/2022 à 15:59

Bonjour je suis aidé à domicile. Mon c.d.i. indiqué 30 kms autour de mon domicile. Et souvent chef me fait dépasser les 30kms. Genre 35 kms et plus. Es ce légal ? Merci beaucoup pour votre réponse.

Par **Marck_ESP**, le 27/04/2022 à 16:03

Bonjour

Si votre contrat ne prévoit aucune majoration au delà des 30 km, Il faudrait questionner votre employeur et solliciter une condition adaptée.